



Communiqué de presse

Les colonies de vacances de plus en plus menacées

Après la baisse significative du nombre de séjours organisés en 2012, les associations tirent de nouveau la sonnette d'alarme et réclament la création du statut d'animateur volontaire

Paris, le 17 juillet 2013 - Deux ans après l'évolution réglementaire du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) assimilant les animateurs volontaires à des travailleurs salariés, les associations organisatrices des colonies, mini-camps et séjours* interpellent le gouvernement sur sa conséquence directe et prévisible : **2 170 séjours en moins en 2012, soit 70 000 enfants partis en moins**. Aujourd'hui, en France, plus de 3 millions d'enfants ne partent déjà pas en vacances : combien seront-ils demain ?

« La réglementation actuelle rend quasiment impossible la mise en place des colonies, mini-camps et séjours adaptés » explique Anne Carayon, porte-parole de la plateforme du Volontariat de l'animation. « Les animateurs volontaires ne doivent pas être considérés comme des travailleurs salariés à part entière, ni comme des travailleurs bénévoles. Nous réclamons la création d'un nouveau statut spécifique, qui reconnaisse pleinement les particularités de leur activité de volontariat » poursuit-elle.

Reconnaître la mission éducative et sociale d'intérêt général des animateurs

En s'investissant dans les structures d'accueil, les animateurs contribuent bien, durant leur temps libre, à une mission éducative et sociale d'intérêt général. Une idée partagée par les parents, qui sont **80 % à penser que les colonies de vacances contribuent à l'éducation de leur enfant et à leur apprentissage de la vie****. En retour, les jeunes volontaires trouvent des possibilités de prises de responsabilités éducatives, sociales et citoyennes, qui leur permettent de passer une nouvelle étape dans l'accession au monde des adultes.

Autant de raisons qui justifient pleinement la **création d'un véritable statut d'animateur volontaire**.

Pour cela, la plate-forme du Volontariat de l'animation a besoin du soutien des parlementaires. Aujourd'hui, une centaine de sénateurs et députés ont déjà interpellé le gouvernement sur la question du Volontariat de l'animation. Certains se rendront cet été dans des colos ou centres de loisirs pour faire connaître la proposition du Volontariat de l'animation et inciter d'autres parlementaires à les suivre dans cette voie.

Michel Ménard, rapporteur de la commission parlementaire qui a rendu un rapport favorable à la création du statut d'animateur volontaire le 10 juillet dernier se rendra lundi 22 juillet à 14h à Préfailles en Loire-Atlantique (44) au Centre « Les moussaillons »

« Nous souhaiterions qu'une nouvelle proposition de loi soit déposée en septembre 2013, renforçant ainsi les différentes formes d'engagement des jeunes, priorité affichée par le Comité interministériel de la jeunesse » ajoute Anne Carayon.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- **Échangez** avec Anne Carayon, porte-parole de la plateforme du Volontariat de l'animation ;
- **Rencontrez** un animateur volontaire sur son lieu d'engagement ou un responsable de centre de vacances ;
- **Suivez** les députés qui soutiennent cette démarche et ont d'ores et déjà interpellé le gouvernement en déplacement dans des séjours ou colonies de vacances.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **7 millions** d'enfants, d'adolescents et de personnes en situation de handicap partent chaque année en colonies, en mini-camps, en séjours adaptés ou en centres de loisirs ;
- **500 000** animateurs volontaires les encadrent ;
- **3 millions** d'enfants ne partent pas en vacances ;
- **2 millions** d'enfants ne partent même pas une nuit dans l'année.

- Dossier de presse disponible sur demande -

Contact Presse :

Claire Bouc – De Bouche à Oreilles - claire.bouc@de-bouche-a-oreilles.com - 06 84 59 91 21

* Liste en ligne sur www.jpa.asso.fr

** Sondage « *La perception des colonies de vacances par les 5-19 ans et leurs parents* », réalisé par Harris Interactive, en partenariat avec l'Ovlej, avec le soutien du Crédit Coopératif et de la Macif.

À propos de la Plateforme du Volontariat de l'Animation

La plateforme du Volontariat de l'Animation a été créée en 2000 pour soutenir la singularité d'un statut de « volontaire » pouvant se situer entre bénévolat et professionnalisation.

Organisateurs de vacances et de loisirs pour les enfants, les adolescents et les personnes handicapées, gestionnaires de centres de séjours et de loisirs et formateurs font appel, pour l'encadrement de ces activités, à des jeunes qui n'ont pas pour objectif de trouver un emploi, ni de s'inscrire automatiquement dans une filière professionnelle de l'animation.

Le projet pédagogique des membres de la plateforme, tant à l'égard des usagers qu'à celui de leurs « encadrants », a pour objectif d'atteindre les familles modestes.

Plus d'information sur www.jpa.asso.fr

